

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90

Fax : +32 (0) 71 30 48 79

Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SCIENCES DE L'ERGOTHERAPIE 6			
Code	PAEG2B98ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	22 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Hervé BALANT (hervé.balant@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Sont introduits dans cette unité d'enseignement les bases des diverses affections traumatiques et dégénératives de l'appareil locomoteur pouvant être rencontrées par l'ergothérapeute dans l'exercice de sa profession ainsi que les aspects et options thérapeutiques spécifiques. Dans une autre partie, les bases physiologiques et biomécaniques du mouvement de l'homme sain et de la marche pathologique seront détaillées. Enfin, l'ergothérapie fonctionnelle précisera les rôles de l'ergothérapeute dans les processus de rééducation, réadaptation et réinsertion des personnes en situation de handicap et abordera la prise en charge en rééducation fonctionnelle au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**

- 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe multidisciplinaire
- 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**

- 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- 4.5 Prévoir l'évaluation du processus d'intervention ergothérapeutique

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation

Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**

- 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
- 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

- 6.3 Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation
- 6.4 Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la personne bénéficiaire
- 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant seul ou en groupe, face à une situation-problème disciplinaire (pathologie du système locomoteur, analyse du mouvement, étude de la marche pathologique, ergothérapie fonctionnelle) :

- (1) Identifie les concepts théoriques pertinents en lien avec la situation-problème;
- (2) Organise et présente, par écrit ou oralement, les concepts à l'aide d'un vocabulaire médical, scientifique ou professionnel adapté à la situation-problème;
- (3) Synthétise ses réponses en utilisant les outils de communication adéquats.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B98ERG · SCIENCES DE L'ERGOTHERAPIE 6 22h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Pratique et technique de l'activité 3	10 h
Ergothérapie fonctionnelle	12 h

Contenu

- 1. L'ergothérapie fonctionnelle
 - A) Introduction : Rééducation; Réadaptation; Réinsertion
 - B) Modes: Monodisciplinaire; Multidisciplinaire; Pluridisciplinaire
 - C) Réflexions sur l'appareillage, l'aménagement domestique, la mise en place d'aides techniques ; pour qui et à quel moment ?
 - D) Les nomenclatures : médecine physique et ergothérapie.
 - 2. Phases d'évolution du comportement du patient
 - A) Phase hospitalière aiguë ou subaiguë
 - B) Phase hospitalière
 - C) L'étape du retour à domicile ou dans un autre environnement type MR, MRS, convalescence ou famille. D) Phase ambulatoire
 - E) Phase de réentraînement à l'effort
 - F) Phase de réinsertion
 - 3. Evaluations fonctionnelles
 - 4. La compréhension des protocoles de soins et des étapes de la rééducation
 - 5. Exemples de rééducations fonctionnelles:
 - A) Approches des pathologies affectant le membre supérieur (sélection des affections les plus fréquemment rencontrées en centre de réadaptation et dans la pratique au domicile);
 - B) Approches des pathologies affectant le membre inférieur (sélection des affections les plus fréquemment rencontrées en centre de réadaptation et dans la pratique au domicile).
 - C) L'étudiant sera amené à réfléchir en groupe sur une vignette clinique et à proposer un projet rééducatif en lien avec les éléments théoriques développés lors du cours d'ergothérapie fonctionnelle.
- Une mise en situation de séances de rééducation sera réalisée en classe par les étudiants.

Démarches d'apprentissage

Ergothérapie fonctionnelle: Ce cours est basé sur des exposés magistraux utilisant des diaporamas didactiques. Les diapos sont complétées par des explications au tableau.

Pratique et technique de l'activité 3: Lecture de la vignette clinique lors du cours et recherche des éléments théoriques en lien avec la problématique. Ce travail sera réalisé sous la supervision et la guidance du formateur. L'étudiant sera amené à présenter sa méthode et ses outils de rééducation lors du cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Explications complémentaires à la demande des étudiants en fin de cours

Ouvrages de référence

Encyclopédie médico-chirurgicale, Editions Elsevier, Paris

Expériences en Ergothérapie, Editions Masson, Paris

BROUSSEAU, Martine. Guide du diagnostic en ergothérapie. De Boeck Supérieur, 2017.

MOREL, Marie-Chantal. Les modèles conceptuels en ergothérapie: Introduction aux concepts fondamentaux. De Boeck Supérieur, 2017.

Supports

Une copie du diaporama du cours d'ergothérapie fonctionnelle sera disponible sur le réseau Helha en fin de semestre.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Ergothérapie fonctionnelle: L'évaluation porte sur la connaissance et l'application des protocoles de prise en charge vus dans le cadre du cours

Pratique et technique de l'activité 3: Mises en situation pratiques réalisées lors du cours

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	50	Prj	50
Période d'évaluation			Exe	50	Exe	50

Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des activités d'apprentissage de cette unité d'enseignement sont : Hervé Balant et Maité Deloos.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).